

CHARTE PARTICIPANT

Samedi 10 février 2024

Le Bureau des Sports de CentraleSupélec organise le samedi 10 février 2024, un événement sportif appelé Sixte.

Il est important que cet évènement se déroule dans le respect des personnes qui y participent (organisateurs, étudiants et personnels), des différents organismes impliqués dans l'organisation, et de tous les locaux dans lesquels ils ont lieu. Ce respect doit être gardé individuellement et en groupe, dans le cadre législatif et réglementaire s'appliquant à toutes les activités proposées.

La présente charte couvre l'ensemble de ces activités, sportives et extras sportives.

- I. Les participants ont interdiction formelle d'apporter, de distribuer et/ou de consommer toute forme d'alcool et/ou de psychotropes pendant toute la durée du Sixte, en quelque endroit où l'activité se déroule, sur le Centre technique national Fernand-Sastre, ainsi que sur toutes les infrastructures utilisées à l'occasion de l'événement. CENTRALESUPELEC SPORTS ne cautionnera en aucun cas tout accident ou toute dégradation qui seraient liés directement ou indirectement au non-respect des dispositions précédentes.
- 2. Chaque participant déclare, en outre, avoir en sa possession un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport dans lequel il s'est inscrit. Le certificat doit être valide à la date du Sixte, à savoir le 10 février 2024.
- 3. Chaque participant déclare posséder une assurance responsabilité civile à titre individuel.
- 4. Chaque participant s'engage à avoir lu et accepté les termes du règlement. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate et sans recours possible du contrevenant. En outre, en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler et/ou de repousser le tournoi. Si le tournoi est annulé avant le « J-7 » la moitié des frais d'inscriptions seront remboursés. Ce que le participant déclare accepter purement et simplement.
 - 5. Des photos et vidéos seront prises durant toute la journée par Pics, le Club Photo de

CENTRALESUPELEC, et Hyris, le Club Vidéo de CENTRALESUPELEC; elles seront mises en ligne après le Sixte. La signature de la présente charte, vaut acceptation et autorisation pure et simple, au bénéfice des associations de CENTRALESUPELEC, d'utiliser et de diffuser, sur tout support ces documents.

6. Règles spécifiques au contexte sanitaire éventuel :

Chaque participant s'engage au strict respect du règlement et des mesures sanitaires en vigueur. Il atteste également sur l'honneur ne pas avoir les symptômes de la Covid 19.

De plus, nous vous informons que :

Conformément à la réglementation en vigueur, CENTRALESUPELEC SPORTS a procédé à la déclaration auprès de la CNIL de la collecte et du traitement des données à caractère personnel effectués via la plateforme d'inscription (déclaration n° 1826507v0).

Les informations recueillies à l'occasion de l'inscription en ligne permettent à CENTRALESUPELEC SPORTS de traiter les inscriptions et de gérer l'organisation des épreuves sportives. Ces données personnelles collectées sont destinées à l'usage exclusif de CENTRALESUPELEC SPORTS.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'internaute utilisateur du site dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Pour exercer ce droit il doit s'adresser à CENTRALESUPELEC SPORTS : contact@cs-sports.fr.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »,